N°900

du 25 MARS 2016

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 Mise en œuvre du programme «Assurance» du FNFI

SUNU Assurance, les Ministères de la santé et du Développement à la base, partenaires

P.3

Délivrance des actes d'urbanisme au Togo

La nouvelle réglementation

en quatre régimes

Me. Fiatuwo Kwadjo SESSENOU, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

P.5 CAN-GABON 2017

Les Eperviers font le mur devant les Aigles

P.4 Après le 1er report de la tenue du Forum africain pour l'investissement hôtelier

La nouvelle date : les 21-22 juin à Lomé

P.3 Rencontre Faure Gnassingbé et Mohamed Beavogui, Directeur de l'ARC

Le Togo attendu pour profiter de la mutuelle d'assurance contre les inondations et sécheresses

P.4 Réhabilitation et renforcement de la route nationale n°17

Le Fonds koweitien prête 9,80 milliards Cfa pour la route Sokodé-Bassar

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

AZIMUTS INFOS

Tout Game of Thrones téléchargeable en une seconde par fibre optique

Cherchant à éprouver les limites de la transmission de données par fibre optique, une équipe de chercheurs britanniques est parvenue à atteindre un débit de plus d'un térabit (soit l'intégralité de la série Game of Thrones) par seconde. Voilà qui ouvre une marge de progression importante pour l'amélioration des infrastructures Internet confrontées à l'explosion de la production de données.

Une seconde pour télécharger l'intégralité de la série télévisée Game of Thrones en haute définition : assurément, Robert Maher, professeur à l'UniversityCollege de Londres (UCL), sait choisir des exemples qui parlent au plus grand nombre quand il s'agit de vulgariser ses travaux. À la tête d'une équipe de spécialistes des réseaux optiques, il vient de battre un record de taux de transfert de données par fibre optique en atteignant 1,125 térabit par seconde (un térabit = mille milliards de bits). Cette avancée a fait l'objet d'une publication dans les Scientific Reports de la revue Nature.

C'est en travaillant à repousser les limites des systèmes de transmission optique que le professeur Maher et son équipe ont atteint ce débit maximal. Selon la comparaison qu'ils ont faite, ceci est 50.000 fois supérieur à la vitesse moyenne d'une connexion Internet haut débit à 24 mégabits/s que l'on trouve outre-Manche. Pour doper de façon aussi spectaculaire le taux de transfert, les chercheurs expliquent avoir puisé dans les derniers développements dans le domaine des techniques de théorie de l'information et de traitement numérique du signal.

Plus particulièrement, ils se sont concentrés sur l'optimisation du rapport signal sur bruit en prenant en compte les limitations des émetteurs et des récepteurs. C'est ainsi qu'ils ont réussi à minimiser les phénomènes de distorsion du signal. Le dispositif repose sur quinze canaux de transmission des données qui transportent chacun le signal optique sur une longueur d'onde différente. Chaque canal a été modulé à l'aide du format QAM (quadrature amplitude modulation ou modulation d'amplitude en quadrature), très utilisé par les modems-câble et en téléphonie mobile.

Le dispositif doit être testé sur de longues distances

Les quinze signaux sont ensuite combinés en un " super canal " qui est envoyé à un récepteur large bande spécialement conçu. Cette avancée a le potentiel de faire évoluer le cœur de l'infrastructure d'Internet en augmentant considérablement la capacité des " tuyaux " par lesquels transitent les données entre les continents, les pays, les villes. De quoi faire face à la croissance exponentielle du cloud computing et de l'Internet des objets qui nécessitent des débits toujours plus performants pour tenir leurs promesses.

Cependant, les 1 Tb/s ne sont pas pour tout de suite. En effet, les chercheurs de l'UCL précisent que leurs essais ont été effectués en connectant directement l'émetteur et le transmetteur. Ils vont désormais s'employer à reproduire la performance sur de longues distances afin de gérer la distorsion provoquée par les câbles de fibre optique. L'année dernière, cette même équipe de l'UCL avait battu un record de distance, en transmettant un signal optique sans erreur sur une distance de 5.890 kilomètres (voir l'article paru dans les Scientific Reports). Les chercheurs parviendront-ils à maintenir un débit de 1 Tb/s dans ces conditions ? À suivre…

La ligne TGV Paris-Lyon équipée 4G par Orange

L'opérateur historique est le premier à équiper une ligne de TGV en 4G. Il s'agit de la liaison Paris-Lyon, qui voit passer 40 millions de voyageurs par an. Des travaux sont en cours pour les lignes TGV sud-est et nord.

Dans la course au déploiement de la 4G sur le territoire national, Orange a une longueur d'avance. Au mois de janvier, l'opérateur historique comptait 8.348 sites actifs, contre 7.144 pour Bouygues Telecom, 5.636 pour Free Mobile et 4.587 pour Numericable SFR. Et l'opérateur semble décidé à la conserver puisque selon un article de Clubic, il aurait intégralement couvert deux lignes de trains à grande vitesse (TGV) : la LGV sud-est et la LGV nord.

D'octobre à décembre entre Lille et Paris et de juin à septembre entre Lyon et Paris, les tronçons qui étaient des zones blanches ont été recouverts d'antennes 4G. Et cela a été remarqué par les utilisateurs de la ligne qui ont commencé à voir une amélioration.

L'Arcep n'impose aux opérateurs que la couverture du réseau ferré régional

L'opérateur qui n'a pas communiqué sur ce déploiement, prépare cependant une conférence de presse la semaine prochaine, avec comme thème "***Le réseau avance là où ça compte pour vous***"*. Celle-ci aura justement lieu à la Gare de Lyon, on peut donc s'attendre à ce qu'elle parle de la couverture des lignes TGV en 4G, en attendant le déploiement du Wi-Fi dans les trains.

Orange aura donc pour l'instant un avantage de taille sur les opérateurs concurrents. Les usagers, particulièrement les professionnels, demandent une connexion internet à bord des trains depuis plusieurs années. La SNCF avait d'ailleurs annoncé travailler avec les opérateurs pour un déploiement de la 4G sur les lignes entre 2016 et 2017 - une solution moins coûteuse que de proposer le Wi-Fi à bord via satellite. L'ARCEP de son côté n'impose aux opérateurs que la couverture du réseau ferré régional, de l'ordre de 60 % en 2022, 80 % en 2027 et 90 % d'ici la fin 2030.

**Orange a finalement annoncé la couverte de la ligne TGV Paris-Lyon en 4G. Les travaux sur les tronçons LGV sud-est et nord sont en cours.*

Conférence-débat

Réflexions sur le réveil de l'Afrique

L'association Arctivism présente le 37ème numéro de Cinéréflex 37 ce dimanche 27 mars à l'Agora Senghor de la Paroisse universitaire de Lomé, une programmation qui porte sur la projection vidéo sur l'histoire du continent et de la diaspora noire ainsi que sur ces personnalités les plus marquantes. Il s'agit du grand combat pour le panafricanisme et le réveil de l'Afrique que porte cette association dirigée par le rappeur Elom 20CE, le rappeur le plus cultivé que le Togo ait jamais connu. Généralement les projections sont suivies de débat fort intéressant.

Le 37ème numéro de Cinéreflexe porte sur un livre d'un grand historien africain, Joseph Ki-Zerbo. Le Burkinabé est l'auteur du monumental Histoire Générale de l'Afrique, un livre immense qui nous fait découvrir l'histoire du continent, quand Hegel disait qu'il était a-historique. Sans histoire.

Le livre en question est titré A quand l'Afrique ? Entretien avec le journaliste René Holenstein. Ce livre est un portrait vivant, saisissant, de l'Afrique au temps de la mondialisation. "*Il y a du Socrate chez cet homme-là*" écrit à propos de ce livre Jean-Claude Perrier dans Le Figaro lors de sa sortie début 2003. "*Un essai plein d'espoir réaliste. Un livre tournant.*" écrit Nova Magazine pour ce texte coédité en Afrique par l'Aube avec six éditeurs africains indépendants.

"*Un livre à mettre entre toutes les mains, et pas seulement de celles des afro-pessimistes.*" dit Julia Ficatier dans La Croix. Car Joseph Ki Zerbo a contribué largement à doter l'Afrique d'une histoire propre, qui soit autre que celle écrite par le colonisateur. Selon lui, l'Afrique est depuis le XVIe siècle une sorte de wagon du train du développement. Elle doit, au XXIe siècle, reconquérir son identité, sa fierté pour redevenir un acteur du monde, elle qui a pour ainsi dire inventé l'homme, puis la première civilisation de l'humanité - la civilisation égyptienne. Un livre très politique sur un continent tragique.

Joseph Ki Zerbo est né au Burkina Faso en 1922 où il vit toujours. Premier Africain agrégé d'histoire à la Sorbonne, prix Nobel alternatif pour ses recherches sur des modèles originaux de développement, il s'est engagé très tôt dans la lutte pour l'indépendance et pour l'union africaine. À plus de 80 ans, il poursuit sans relâche son engagement militant..

Histoire de l'Afrique noire, Hatier; La natte des autres: pour un développement endogène en Afrique, Karthala; il a également dirigé 2 volumes de la monumentale Histoire Générale de l'Afrique, Unesco.

Ki Zerbo a obtenu en novembre 2003 le prix RFI-Témoin du monde pour cet ouvrage.

Littérature et terrorisme

À l'ère de la terreur, politiques de la perversion

Les attentats de janvier dernier ont une fois de plus révélé les mécanismes pervers du terrorisme : chez ceux qui le mettent en oeuvre (Les Démons de Dostoïevski demeurant à ce propos d'une sidérante clairvoyance), mais aussi dans l'hystérie unanimiste qui a ensuite saisi la France tout entière.

L'anarchisme russe dont s'empare Dostoïevski dans Les Démons ne partage, à l'évidence, aucune affinité historique ni idéologique avec ce que l'on nomme aujourd'hui djihadisme. Les deux mouvements ne poursuivent ni les mêmes objectifs ni le même projet social. Mais, par son extraordinaire compréhension des affects, des processus et des techniques à l'oeuvre dans la construction de la violence politique, dans la vie interne des groupuscules et des individus qui décident d'en faire usage, ce roman de la seconde moitié du XIXe siècle offre un outil de lecture imparfait, critiquable, mais possible des événements du présent.

Inspirés de l'affaire Netchaïev, Les Démons mettent en scène la préparation d'un complot terroriste visant à détruire l'ordre traditionnel d'une ville de province russe. L'intrigue sert à exposer la manière dont les idées libérales, anarchistes et nihilistes colonisent toutes les strates de la société russe, dans des formes et avec des intensités variables, allant de la sympathie molle à l'activisme radical

La propagande par le fait

La propagation du mal, dont la pointe extrême est ici le terrorisme, n'a pas de causes extérieures à l'homme lui-même-de causes qui relèveraient par exemple, comme c'est le cas de la tragédie grecque et shakespearienne, du conflit opposant le vouloir à la justice divine, des effets pervers et incontrôlables de l'action, des exigences du pouvoir, des ambiguïtés sémiotiques du langage, qui fondent la possibilité de l'erreur. Ces causes ne découlent pas non plus, selon Dostoïevski, des structures économiques et sociales accablées par la théorie socialiste. Les dieux, le langage, le pouvoir, les autres en général sont épargnés, blanchis : l'homme porte seul la responsabilité de ce qu'il commet. Le mal, les démons du titre, ce sont plutôt les idées dévorantes, qui consument leurs hôtes, les font se jeter dans le lac. Dans un monde entérinant la mort de Dieu, ces démons désignent la séduction tyrannique, destructrice, qu'exercent les croyances, les positions métaphysiques, les choix politiques et moraux sur les personnages, sur leur façon de penser, de parler, d'agir.

Le recours à l'insurrection, aux assassinats et aux attentats obéit dans Les Démons, comme dans la pratique anarchiste russe, au principe de la propagande par le fait. Tous les actes de violence spectaculaire participent de la déstabilisation de l'ordre établi et constituent, par là même, des vitrines idéologiques et des messages de ralliement adressés au reste de la société (aujourd'hui nous dirions : campagnes de recrutement). Pour être efficace, la propagande du groupe doit également exagérer dans son discours la réalité de ses succès et la réalité de ses effectifs : plus ses membres sont nombreux, plus ils comptent d'alliés et de sympathisants, plus l'image de la subversion et la menace du complot paraissent réelles, irrésistibles.

Cette violence jetée sur le monde se reproduit dans la vie interne des

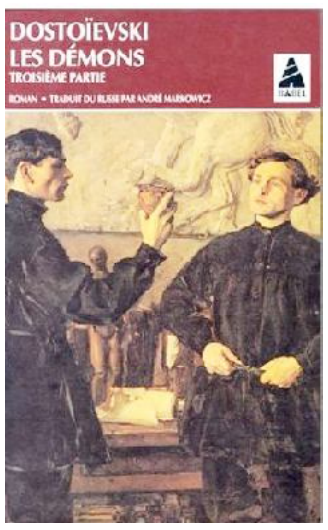

formations terroristes, dans la mesure où les impératifs de l'action, l'ascèse qu'elles imposent, tendent à annihiler l'autonomie de l'individu au profit du groupe et de ses dogmes. Impuissante à décider collectivement, paralysée par l'expression, en son sein, des opinions et des lieux communs les plus stériles, l'apparence de démocratie qui régit leur fonctionnement appelle et légitime dans le roman son principe absolument opposé : l'autoritarisme.

Ce que Les Démons ne disent pas, c'est combien l'intégration au groupe violent, l'assimilation des valeurs et des règles qui sont les siennes, combien ce désir de faire corps en marge de la société correspond à un désir plus vaste et, en vérité, plus individualiste de (re)fondation de soi. La communauté élective représentant alors quelque chose comme un ordre imaginaire entièrement nouveau, un espace inespéré de résolution des contradictions intérieures, qui n'a pas d'autre rival symbolique que la mort elle-même. Pour les auteurs des attentats de janvier dernier, cet ordre est même un simulacre héroïque, ainsi qu'en témoigne la phrase qu'ils ont assenée après avoir tué : "*On a vengé le prophète.*"

L'UNION
Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
BOGLA G.

Délivrance des actes d'urbanisme au Togo

La nouvelle réglementation

Late Pater

Des constructions de grande envergure se font en toute illégalité. Mais le permis de construire, l'un des plus importants actes d'urbanisme donnant droit à l'occupation du sol, reste très peu usité par les Togolais. Le conseil des ministres du 11 mars 2016 s'est rappelé cette réalité par le biais d'une communication relative au projet de décret portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme en République togolaise, présentée par le ministre Fiatuwo Kwadjo Sessenou de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie. «*Sont principalement mis en cause par les citoyens, la lourdeur des procédures administratives pour l'obtention des actes d'urbanisme ainsi que la méconnaissance des textes réglementaires*», a précisé le communiqué officiel. Aussi, face à cette situation, mandat a-t-il été audit ministère de procéder à une relecture, voire à une refonte totale du décret n°67-228 du 24 octobre 1967 relatif à l'urbanisme et au permis de construire, en tenant compte des réalités.

En réalité, il s'agit d'une option de court terme pour consolider les améliorations apportées grâce aux différentes réformes et répondre plus efficacement à l'imminence des exigences liées à l'urbanisation galopante au Togo. A moyen terme, il sera question de réaliser un code de l'urbanisme et de la construction car les éléments nécessaires à l'écriture et à l'usage d'un tel code sont actuellement en chantier : le nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, les plans d'urbanisme de détail, le système d'information géographique. Tout a été déclenché à la suite de la série d'actions, entreprises avec l'aide de la Banque mondiale, de mai 2012 à mai 2014, pour impulser les réformes dites systémiques nécessaires à l'obtention du permis de construire.

Au rang des réformes, outre l'amélioration du climat des affaires au Togo et une meilleure compétitivité de l'économie – la complexité des procédures décourageant nettement les investisseurs –, la nouvelle réglementation sur la délivrance des actes d'urbanisme a trois objectifs spécifiques. **Primo, clarifier et actualiser les conditions d'octroi des actes d'urbanisme au Togo**. Ici, quatre types de régime sont définis : *un régime d'information* concernant le certificat d'urbanisme et les différents actes ; *un régime d'autorisation* qui veut que le permis de construire comporte une définition claire de ce qui est soumis à cet acte d'urbanisme, étant entendu qu'il peut induire les démolitions, les constructions et les aménagements ; *un régime déclaratif* pour la déclaration des travaux ; et *un régime de contrôle* qui renvoie au certificat de conformité. **Secundo, améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus**. Il est question de faire accélérer les procédures d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme en vue d'assurer un service public de qualité. Ainsi, selon les termes du document établi par le ministère de l'Urbanisme, les collectivités locales disposent du pouvoir d'instruire les actes d'urbanisme au même titre que la commission préfectorale du permis de construire et la direction chargée de l'urbanisme et de l'habitat. La nouvelle réglementation prévoit une simplification des procédures et une dématérialisation de celles-ci ; elle met en place un mécanisme du dépôt électronique et du suivi de l'instruction des demandes d'actes d'urbanisme. **Tertio, définir les champs d'intervention des différents acteurs ainsi que leurs responsabilités**. A ce niveau, le service instructeur d'une demande d'acte d'urbanisme procède aux vérifications des documents écrits et graphiques que doivent comporter les dossiers de demande de permis de construire de catégorie A, B ou C. Le contenu de ces documents est précisé par un arrêté interministériel. Les autres acteurs concernés que sont les architectes, constructeurs, etc. ont la responsabilité de s'assurer de l'achèvement et de la bonne conformité des travaux. Les autorités et organismes qui instruisent les demandes d'actes d'urbanisme ont l'obligation de procéder aux contrôles des formalités postérieures à la délivrance des actes d'urbanisme.

En rappel, à la réunion de haut niveau tenue à Lomé le 7 mars 2014 entre le pouvoir de Lomé et la Banque mondiale, il était dit, en ce qui concerne les actes de construire, qu'il urge d'adopter et publier une note circulaire supprimant le certificat d'enregistrement de l'Ordre national des architectes (l'Ordre ayant marqué son accord que certains de ses membres ne respectent pas) ; d'adopter une note de délégation de signature du maire pour accélérer la délivrance des permis de construire (procédure déjà utilisée par le Burkina Faso et le Bénin) ; de prendre des mesures pour réduire les délais de raccordement aux réseaux en eau et les délais de connexion au réseau téléphonique (le Doing Business comptabilisant un délai de 84 jours pour l'adduction d'eau et 30 jours pour le réseau filaire). La date des échéances avait été fixée au 21 mars 2014. Entre-temps, le rapport Doing Business 2016 a indiqué que, en «octroi de permis de construire», le Togo occupe le 179è rang mondial, ne devançant que la Côte d'Ivoire (180è) au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), bien derrière le Burkina Faso 76è, le Bénin 82è, la Guinée Bissau 163è…

Dans le mémorandum sur les réformes, écrit par la Banque mondiale en février 2015, on peut y lire qu'il est recommandé d'*étudier la possibilité de réduire les frais municipaux*. Les frais élevés de traitement de la demande de permis de construire peuvent décourager et dissuader les entrepreneurs. La redevance versée à la municipalité est actuellement l'un des coûts les plus élevés encourus par les entrepreneurs qui demandent l'obtention d'un permis de construction. Ces frais pourraient être examinés afin de s'assurer qu'ils sont uniquement basés sur la véritable charge administrative du traitement de la demande et les réduire en conséquence si tel n'est pas le cas. Il faudra aussi *imposer des délais à chacune des agences impliquées dans le processus d'approbation des permis de construire*. Une fois soumise à la municipalité, il faut actuellement 6 mois pour qu'une demande transite à travers toutes les autorités d'approbation. Dans une première étape et dans un souci de réduire les retards, des délais stricts doivent être imposés et appliqués aux cinq agences impliquées dans l'approbation des permis de construire : le cadastre, la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, la direction générale des travaux publics, l'administration d'assainissement et l'administration de la gestion des routes urbaines. Au Mali par exemple, un décret de 2006 dit qu'un permis de construire, qui prenait auparavant au moins un mois pour être traité, doit être retourné au demandeur dans les 19 jours à compter de sa date de soumission. Si le permis n'est pas délivré dans ce délai, le demandeur peut introduire un recours auquel l'administration se doit répondre dans un délai de 8 jours. Il était aussi demandé de *clarifier la liste des documents qui sont nécessaires pour une demande de permis de construire et rendre l'accès aux formulaires et aux frais facilement disponibles*. Car un accès facile au barème tarifaire et à la documentation pour délivrance de permis de construire permet non seulement de gagner du temps en affaires, mais augmente la prévisibilité dans l'application des règlements et du barème. Tous les documents nécessaires pour une demande de permis de construire n'étaient pas régis par des textes juridiques ; ce qui rend donc difficile aux candidats de connaître les éléments à inclure. Une check-list des éléments à inclure dans la demande, ainsi que les formulaires et les frais devraient être largement diffusés auprès de la municipalité. Une solution efficace consistait à les mettre en ligne ou à les afficher à travers des avis publics. Le mémorandum recommandait également de *rétablir le permis d'occupation* afin de garantir l'application des normes existantes et d'assurer la responsabilité de ceux qui ont été impliqués dans le processus de construction.

Me. Fiatuwo Kwadjo SESSENOU, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

Rencontre Faure Gnassingbé et Mohamed Beavogui, Directeur de l'ARC, à Lomé

Le Togo attendu pour profiter de la mutuelle d'assurance contre les inondations et sécheresses

Institution spécialisée de l'Union africaine, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC) est une plateforme innovante de gestion des risques et de renforcement de la résilience qui offre aux États membres de l'Union les outils financiers et les infrastructures nécessaires pour gérer le risque de catastrophe naturelle et s'adapter au changement climatique. A travers sa mutuelle d'assurance panafricaine, l'ARC permet aux gouvernements de souscrire à des assurances contre les catastrophes naturelles en vue de soutenir les populations vulnérables en cas de chocs climatiques. A ce jour, 32 pays ont signé le traité de l'ARC. La mutuelle d'assurance panafricaine, quant à elle, compte 7 pays membres. 4 autres pays sont actuellement en phase de finalisation du programme de renforcement des capacités de l'ARC, en vue de rejoindre le pool de risques de la mutuelle d'assurance en 2016. Il faut donc amener la majorité voire tous les pays à bord, l'objectif étant que, d'ici à 2020, plus de pays reçoivent des couvertures contre les risques liés à la sécheresse, aux inondations et aux cyclones. C'est tout le sens du voyage de sensibilisation des autorités étatiques entrepris par le Directeur général de l'ARC et Sous-secrétaire général des Nations-Unies, Mohamed Béavogui. Après le Sénégal, la Guinée, et avant le Mali et le Burkina Faso, son escale togolaise (les 22 et 23 mars 2016) lui a permis de discuter avec le président Faure Gnassingbé et d'autres membres de l'Exécutif. Pour, dit-il, «*leur dire que c'est le moment d'appuyer sur l'accélérateur*». Le Togo étant attendu pour sa participation à la mutuelle de l'ARC en 2016-2017. Déjà la bonne nouvelle : tous les pays membres ont décidé, cette année, de ratifier l'accord de l'ARC avant fin 2017. Une «*décision majeure*».

«*Je sais que la sécheresse et l'inondation pose problème quelques fois au Togo que je connais bien de par mes anciennes fonctions (ndlr : ancien Directeur Afrique du FIDA). Dès que j'ai pris fonction à l'ARC, j'ai jugé opportun de venir au Togo, un pays membre fondateur. Je suis venu présenter aux autorités les progrès réalisés par notre institution, où nous en sommes et leur dire qu'il faut que le Togo profite de notre institution. J'ai rencontré le chef de l'Etat qui a très attentif et qui a permis au Togo d'être au cœur du mécanisme. Et je suis certain que nous allons commencer très bientôt à travailler avec le Togo, en tout cas si cela ne tient qu'à lui*», a-t-il déclaré.

Entre deux audiences, il a échangé avec la presse. D'entrée, il fait un constat, parlant des pays africains : «*jusqu'à présent, dans la plupart des cas, en faisant des projections pour la planification de notre développement, nous mettons en place des systèmes de prévoyance. Mais, dans ces systèmes, nous avons souvent oublié les risques. Or, aujourd'hui, ces risques sont d'autant plus importants que la nature et les changements climatiques nous imposent des changements profonds qui font que, si nous ne prenons pas en compte les risques au moment de la planification de nos économies et de nos budgets, nous rencontrerons des surprises*». Le Directeur général de l'ARC se veut plus précis : «*lorsque vous mettez en place un plan et vous avez une sécheresse ou une inondation que vous n'attendez pas, la conséquence est que le plan mis en place ne peut pas marcher, et les populations affectées deviennent plus pauvres si vous n'intervenez pas le plus vite possible. Finalement, vous avez l'économie dans sa totalité qui est affectée*».

Mohamed Beavogui, Directeur général de l'ARC

Dans les faits, pour rien que ça, des produits intérieurs bruts ont été fortement touchés à cause des sécheresses et inondations. Surtout que, témoigne Mohamed Beavogui, «*par le passé, on attendait que la crise survienne pour lancer l'appel international à une aide qui n'arrive que 9 à 12 mois plus tard ; pendant ce temps, les gens sont affamés, ils émigrent ou ils perdent tout (champs, semences, outils agricoles) quand ils choisissent de rester sur place*». Voilà qui, à juste titre, a amené les gouvernements africains à se décider à agir, en créant l'ARC avec cet objectif de disposer des ressources au moment précis de la survenance de la crise. De quoi éviter que les populations affectées, souvent rurales et plus pauvres, ne connaissent une pauvreté encore plus grande. Concrètement, «*nous avons réfléchi à un mécanisme d'assurance simple et logique qui est basée sur un système paramétrique d'analyse des données météorologiques ; au niveau de l'ARC, nous avons développé un logiciel qui permet de lire la pluviométrie sur le temps, la superposer à la population et à la pauvreté, permettant ainsi de déterminer dans chaque région le risque d'inondation sur un rayon de 10 km sur 10 km et dans les 3, 5 ou 10 prochaines années*», a expliqué M. Beavogui. Et de poursuivre : «*sur cette base, le gouvernement peut planifier ; pendant qu'il fait son budget, il prend une petite assurance pour les populations et n'attend pas la sécheresse ou l'inondation avant de tendre la main. Par*

(suite à la page 4)

Réhabilitation et renforcement de la route nationale n°17

Le Fonds koweitien prête 9,80 milliards Cfa pour la route Sokodé-Bassar

John Afolabi

Le Ministre Sani Yaya (à droite) et Ghanem Sulaiman Al-Ghenaiman (à gauche) lors de la signature de l'accord de prêt

Au nom du ministre de l'Economie et des finances, son collègue chargé du Budget, Yaya Sani, et le Directeur adjoint du Fonds koweitien pour le développement arable, Ghanem Sulaiman Al-Ghenaiman, ont signé ce 24 mars 2016 à Lomé l'accord de prêt entre le Fonds koweïtien et le Togo pour le financement du projet de réhabilitation et de renforcement de la route nationale n°17, Sokodé-Bassar, d'un montant de 5 millions de dinars koweitien, soit environ 9,80 milliards de francs Cfa. «*Ce financement permettra au Togo de réhabiliter, d'une part, la route nationale n°17 qui relie trois régions (Centrale, Kara et Savanes) et, d'autre part, d'assurer le contournement des Monts Malfakassa et l'aménagement de la bretelle de Binaparba*», a précisé Yaya Sani.

Passé la signature, il va falloir mettre en place les outils de la mise en oeuvre. «*Je reste persuadé que l'esprit d'urgence et de diligence qui a prévalu tout au long de la préparation de ce projet, à la fois par les spécialistes du Fonds et ceux du Togo, est une parfaite réussite qui est à saluer. Je crois que les actions vont se poursuivre avec les mêmes diligences pour que les conditions de mise en vigueur de cet accord de financement soient rapidement satisfaites en vue du démarrage effectif des travaux dans les jours à venir*», a souhaité le ministre du Budget.

Comme à chaque signature, la partie togolaise a encore rassuré ses hôtes que «*ces financements accordés par le Fonds koweitien, la BADEA, le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International seront utilisés à bon escient*» pour atteindre les objectifs fixés par le projet. Il restera, dans le concret, à veiller à ce que tous les acteurs jouent bien leur rôle. Histoire de ne pas revoir le spectacle désolant qu'offre aujourd'hui la reprise des travaux sur le contournement d'Alédjo, où on a été obligé d'écrire aux services de contrôle et exiger qu'ils remboursent l'argent perçu contre un travail mal ou pas fait.

Officiellement, la réhabilitation de la route Sokodé-Bassar permettra de diminuer, en moyenne, de près de 90% le temps de parcours et de transport des marchandises sur cette voie ; de réduire le coût d'exploitation des véhicules de près de 95% dès la mise en service de cette route ; d'améliorer l'accessibilité et la sécurité routière ; de maintenir une liaison routière permanente et confortable entre les régions Centrale, de la Kara et des Savanes ; et de contribuer au développement socio-économique des régions Centrale et de la Kara. Sur le plan technique, on devra aboutir, comme toute voie transversale ou nationale en terre ou en bitumes, à une route qui répond aux normes internationales : en rase campagne, une chaussée de 7 mètres de large avec 2 accotements de 1,5 mètre de part et d'autre, soit une plateforme de 10 mètres ; en agglomération, une chaussée de 9 mètres avec 2 trottoirs de 2 mètres de large de part et d'autre, soit une plateforme est de 13 mètres ; et les ouvrages d'assainissement et de drainage. Quant à la structure de la chaussée, elle se compose d'une couche de fondation en latérite naturelle ou en sable silteux de 20 centimètres d'épaisseur améliorée au ciment, d'une couche de base en grave concassée de 20 centimètres d'épaisseur, d'une couche intermédiaire de scellement et d'une couche de revêtement en béton bitumeux de 5 centimètres d'épaisseur.

Après le 1er report de la tenue du Forum africain pour l'investissement hôtelier

La nouvelle date : les 21-22 juin à Lomé

Les organisateurs n'ont pas trop peiné avant d'être fixés. Juste 10 jours. Depuis ce 24 mars, de nouvelles dates sont annoncées pour le Forum africain pour l'investissement hôtelier au Togo : l'événement aura lieu les 21 et 22 juin 2016. Le Forum, qui était prévu pour avril, a dû être reporté en raison des retards de dernière minute liés à la rénovation du Radisson Blu Hôtel du 2 Février à Lomé, un prestigieux complexe de 320 chambres avec deux auditoriums, un centre d'affaires, piscine, courts de tennis et casino, reprécise le nouveau communiqué.

Pour le désagrément causé, des mesures d'hébergement gratuit sont en train d'être offertes par Kalyan Hospitality Development aux délégations qui ont réservé pour la rencontre d'avril. «*Nos conférences sur l'investissement hôtelier permettent de rassembler des investisseurs étrangers majeurs, des hommes d'affaires, des ministres de gouvernements et des officiels de haut rang d'Afrique. Par rapport à juin, nous sommes confiants que des délégations vont vivre (ou apprécier) un programme de conférence actif et intéressant, en ce moment crucial pour le Togo, d'autant que le pays se pose comme une destination d'investissement stratégique pour les affaires et le tourisme*», a déclaré Jonathan Worsley, directeur de Bench Events, l'organisateur du Forum de Lomé. Et d'ajouter : «*c'est regrettable que nous ayons reporté la conférence d'avril et voudrons ardemment s'assurer que personne ne soit hors de moyens. Nous apprécions la prompte réponse de Ashok Gupta, directeur général et PDG de Kalyan Hospitality Development Togo, qui nous a assurés que les délégués déjà enregistrés bénéficieront d'un hébergement gratuit au moment de la conférence*».

A Lomé, des dirigeants de l'industrie devront souligner les développements du secteur du tourisme et des ministres étayeront les liens directs avec les dernières réflexions gouvernementales. Il y aura également de nombreuses opportunités de réseautage et de discussions bilatérales. Deux recherches très attendues par l'industrie seront également présentées pour la première fois au Forum. Le rapport «Pipeline 2016» de l'influent WHospitality sera présenté par son auteur, Trevor Ward, Directeur général de W Hospitality Group ; il offrira une mise à jour complète des projets de développement hôtelier des chaînes internationales à travers l'Afrique. Les chiffres présentés par Thomas Emanuel, Directeur du Développement chez STR Global, fourniront une évaluation unique des revenus générés par chambre durant les 12 derniers mois dans sept marchés africains majeurs. Le Forum de Lomé va débuter avec des échanges en tables rondes qui aborderont une grande variété de sujets dont la sécurité, l'établissement de capitaux humains et comment augmenter le revenu.

A la 100ème session ordinaire de son Conseil d'administration

La BOAD approuve des prêts de 118,5 milliards pour 8 nouveaux projets

Réuni le 22 mars à Dakar, au Sénégal, pour sa 100ème session ordinaire, le Conseil d'administration de la Banque ouest africaine de développement (Boad) a approuvé 7 prêts à moyen et long termes pour un montant total de 100,575 milliards de francs Cfa, un prêt à court terme de 17,92 milliards et une prise de participation pour un montant de 10 milliards au Fonds d'investissement dédié au développement des services financiers dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Uemoa). Ces nouvelles interventions portent à 3 768,08 milliards le montant global des financements à moyen et long termes de la Boad, correspondant à 768 opérations, précise un communiqué de presse. Quant au montant total des financements à court terme, il s'élève à 238,9 milliards pour 27 opérations. Au total, les financements cumulés (toutes opérations confondues) de la Boad s'élèvent à 4 006,9 milliards pour 795 opérations.

Les prêts approuvés portent sur le financement partiel des projets suivants: aménagement et bitumage du Boulevard des Tansoba (rocades sud-est et nord) à Ouagadougou (Burkina) pour 20 milliards ; pavage de rues et assainissement dans 20 communes du Bénin (Adja-Ouèrè, Adjarra, Adjohoun, Agbangnizoun, Aguégués, Akpro-Missérété, Boukoumbé, Cobly, Dangbo, Kouandé, N'dali, Nikki, Ouassa-Péhunco, Ouinhi, Pèrèrè, Sinendé, Sô-Ava, Tori-Bossito, Toucountouna et Zagnanado), et construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales dans la commune de Malanville pour 20 milliards ; Programme prioritaire de désenclavement (PPD), phase I (Sénégal) pour 20 milliards ; construction de la Centrale thermique de Gorou-Banda 100 MW, dernière tranche de 20 MW (Niger) pour 15 milliards ; renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs, par la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) pour 5,575 milliards ; extension et modernisation des capacités d'égrenage de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour 15 milliards ; un prêt à court terme en faveur de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour le financement partiel de la campagne cotonnière au Mali de 17,92 milliards.

Rencontre Faure Gnassingbé et Mohamed Beavogui, Directeur de l'ARC, à Lomé

Le Togo attendu pour profiter de la mutuelle d'assurance contre les inondations et sécheresses

(suite de la page 3)

exemple, avec cette assurance et les 1.000 francs Cfa que je souscris pas personne, je peux avoir un paiement entre 7.000 et 10.000 francs Cfa, ce qui équivaut à 7 ou 10 fois plus».

Plus est, la mutuelle se fonde sur la spontanéité de la réponse : «*dès que vous avez une crise, avec ce mécanisme, vous recevez les ressources sur les comptes de l'Etat dans les deux semaines qui suivent ; et c'est notre accord*». Bien avant, l'Etat doit préparer un plan qui indique la zone, le nombre des personnes à risque, et précisant l'action concrète à mener en cas de sécheresse ou d'inondation (distribuer l'argent, acheter la nourriture et la distribuer, acheter l'aliment de bétail pour sauver le cheptel, etc.). «*En clair, tout est programmé, ce n'est pas le hasard, et nous voulons essayer de contrer justement le hasard*», a encore insisté M. Beavogui.

La mini-tournée du Directeur général de l'ARC vise à ratisser large. Car «*au mieux, cette prime d'assurance peut encore baisser si les Africains mutualisent leurs efforts, c'est-à-dire qu'il va falloir que l'ensemble, et non un seul, paie pour faire baisser la prime (…) Dans quelques années, une fois que nous aurons plus de pays qui souscrivent, nous aurons un mécanisme qui s'autofinance. Nous n'aurons plus à demander à quelqu'un d'autre de nous financer nos crises. C'est cela notre objectif*». Et ce, au nom de la solidarité et surtout de l'indépendance.

Forte de son âge fonctionnel d'un an et demi, la mutuelle veut avancer progressivement. Elle a commencé avec le plus gros risque identifié en Afrique, la sécheresse. «*La sécheresse est couverte ; cette année, nous commençons à couvrir les cyclones et, l'année prochaine, les inondations*», a-t-il soutenu.

En rappel, la mutuelle d'assurance se veut un mécanisme complètement novateur, comptant sur les propres forces de ses pays membres. Il s'agit d'une institution unique avec un partenariat public-privé. Signataire du traité de l'ARC depuis novembre 2012, le Togo a activement participé à toutes les négociations et discussions qui ont abouti à l'ARC (25-27 février 2013 à Dakar, 26-28 novembre 2013 à Nairobi, 22-24 janvier 2015 à Addis-Abeba). Le Togo étant exposé aux sècheresses et inondations, le ministère de l'Economie et des finances a manifesté son intérêt pour le programme de l'ARC, en demandant une mission exploratoire qui a eu lieu en août 2015. Durant cette mission, l'équipe de l'ARC a pu rencontrer tous les ministères et structures techniques concernés. Au rang des pays bénéficiaires, il est cité l'exemple du Sénégal qui, pour une prime de 2 millions, a reçu un paiement de 16,5 millions de dollars, lui permettant de contrer la sécheresse de 2014-2015 qui n'a pas finalement fait trop de bruit. Sans oublier la Mauritanie et le Niger. En janvier 2015, la mutuelle de l'ARC Ltd a décaissé 26,6 millions de dollars US à ces 3 pays.

Dans six pays dont le Togo, le Burkina et le Ghana

Coup de pouce aux filières équitables en Afrique

La Plate-forme pour le commerce équitable (PFCE), Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), et Fairtrade Africa – West African Network (FTA-WAN) lanceront officiellement le 14 avril 2016 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Projet d'appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest. Financé par l'Agence française pour le développement (Afd) à hauteur de 2,9 millions d'euros (1,899 milliards de francs Cfa) et le Fonds français pour l'environnement mondial (1 million d'euros, 655 millions de francs), le projet couvrira six pays – Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Sénégal et Togo – et plusieurs produits agricoles – cacao, fruits, karité, noix de cajou et éventuellement fonio, sésame et moringua – ainsi que l'artisanat, rapporte le portail Commodafrica.

Une facilité financière de 2,5 millions d'euros sera mise en place pour renforcer les capacités des organisations des producteurs (OP) dans les domaines aussi variés que la qualité, la gestion, l'accès au marché, l'achat d'équipement ou la protection de la biodiversité. Les montants alloués iront de 50 000 à 250 000 euros avec un taux de cofinancement de 25% et seront réservés aux OP certifiées par un label (Max Havelaar, EcocertEquitable, WFTO, etc.).

Le projet cherchera aussi à renforcer ou faire émerger des plates-formes nationales du commerce équitable et/ou des représentations des OP dans chaque pays où il intervient pour avoir une meilleure représentation institutionnelle des réseaux. Une étude sera également conduite pour mesurer le potentiel de développement du commerce labélisé sud-sud.

FOOTBALL/CAN 2017

Les Eperviers font le mur devant les Aigles

La 3e journée des éliminatoires de la CAN2017 a débuté mercredi et se poursuit ce vendredi avec un fumant Tunisie vs Togo à Mbnastir. Occasion pour les Togolais de faire le mur devant les Tunisiens qui n'ont plus droit à l'erreur pour conserver leur chance de qualification.

Hervé A.

Après six mois d'interruption, les éliminatoires de la CAN 2017 ont repris leurs droits depuis mercredi. C'est parti pour deux journées disputées, 6 jours de compétition et 52 matchs qui mettront aux prises les cadors du continent souvent à l'occasion de doubles confrontations décisives.

Après deux victoires sur le Libéria en juin 2015 (2-1) et sur le Djibouti en septembre 2015 (2-0), les Eperviers du Togo n'ont qu'une obsession : enchaîner de nouvelles victoires devant la Tunisie qui les propulseraient de facto à la phase finale de la CAN 2017.

Mais l'adversaire des deux prochaines journées s'appelle les Aigles de Carthage qui ne totalisent que 3 points en deux matches. Et de nouvelles contreperformances les éloigneraient définitivement du Gabon. "*La Tunisie est à la recherche de points. Nous le savons. Nous aussi, nous avons des objectifs à atteindre sur ces deux matches. Mon discours, c'est prendre quatre points sur les six, ce sera un grand coup. Mais si nous pouvons gagner les deux matches, nous n'hésiterons pas*", explique Tom Saintfiet le sélectionneur des Eperviers.

Pour porter l'estocade, le Belge a fait confiance à ses cadres habituels. Seul Floyd Ayité manque à l'appel pour raison d'une gêne aux ischio-jambiers, signale son club sur son site Internet. Quant à Emmanuel Adebayor qui avait entre-temps décliné l'invitation de la FTF il pourrait d'ailleurs enfiler la tunique jaune des Eperviers après des discussions avec les responsables fédéraux et ses coéquipiers apprend-on.

Après les deux premières journées, le Togo totalise 6 points et drafte en tête du classement dans le Groupe A devant la Tunisie (3 pts), le Liberia (3pts) et le Djibouti (0 pt).

Classement UEFA des clubs : le Real Madrid au top

Dans le sillage de performances catastrophiques sur la scène européenne cette saison, les clubs anglais perdent pieds dans le classement UEFA des clubs toujours dominé par le Real Madrid. Chelsea et Arsenal, récemment éliminés de la Ligue des Champions en sont les meilleurs exemples.

Si l'indice UEFA se trouve désormais dans la lumière bien malgré lui en France du fait des errances récurrentes des clubs français en Coupe d'Europe ces dernières années, un autre classement tout aussi important est établi sur le modèle de celui de l'indice en fonction des performances des clubs engagés en Coupe d'Europe, le classement UEFA des clubs. " *Le classement par coefficient des clubs est calculé sur la base des résultats des clubs sur les cinq précédentes saisons de la Champions League et de l'Europa League. Le classement est utilisé pour déterminer la position de chaque club dans les tirages au sort des compétitions de clubs de l'UEFA.* " En substance, la place de chaque club dans le classement UEFA des clubs est prépondérante, notamment lors du tirage au sort des deux compétitions européennes début septembre.

Un classement fondamental donc, largement suivi par les clubs qui ont bien évidemment pris conscience de l'importance de leur position dans la hiérarchie européenne. Ainsi, la direction de Chelsea n'a pu que constater son impuissance à voir son équipe baisser d'un rang dans la hiérarchie européenne au profit de l'Atlético Madrid. D'ailleurs, preuve de la toute-puissance du football espagnol sur la scène continentale, notre voisin ibérique peut se targuer d'avoir trois des quatre meilleurs clubs européens des cinq dernières années. Finalement, seul le Bayern Munich semble pour l'instant pouvoir contrecarrer les mastodontes espagnols emmenés par l'inévitable Real Madrid, d'une insolente régularité en Coupe d'Europe.

Mais tout ceci pourrait bien changer. Le PSG, bien que septième, devrait intégrer le top 5 d'ici la fin de saison. La saison 2010-11 catastrophique, terminée prématurément en phase de poules de la Ligue Europa, sera effacée des tablettes l'année prochaine. De quoi espérer talonner l'Atlético Madrid, actuel quatrième du classement surtout en cas de qualification pour les ½ finale de la Ligue des champions. Par ailleurs, si Chelsea a perdu une place, que dire d'Arsenal. Les Gunners ont encore été éliminés au stade des huitièmes de finale pour la sixième année d'affilée. Une performance qui fait glisser le club londonien au classement.

EURO 2016

Les Attentats de Bruxelles au cœur des inquiétudes

Suite aux attentats qui ont frappé Bruxelles hier, la tenue du prochain Championnat d'Europe en France suscite beaucoup d'interrogations partout en Europe.

Le monde a la gueule de bois. Plus de quatre mois après les attentats perpétrés à Paris, c'est donc Bruxelles qui a, à son tour, été frappée de plein fouet par la violence du terrorisme. Sous le choc du double attentat commis au Plat pays, l'opinion internationale n'a pas tardé à rendre hommage au peuple belge. Mais très vite, une question n'a pu être évitée. Alors que la planète football se trouve actuellement en pleine trêve internationale, la tenue de l'Euro 2016 en France est déjà au cœur des interrogations. Touché par de récentes attaques terroristes, l'Hexagone est-il en mesure d'assurer la sécurité d'un tel événement ?

Sans surprise, nombreux ont été les quotidiens à faire leurs gros titres sur les risques encourus. "*Euro 2016 : Alerte maximale*", a ainsi titré L'Équipe. En Italie, la Gazzetta dello Sport se demande si les terroristes "*annuleront-ils aussi l'Euro ?*" Enfin, le Sun évoque pour sa part " *La peur du huis clos* " suite aux déclarations d'un membre de l'UEFA faisant état d'un tel scénario.

Une vague de réactions qui ne surprend personne, même si les autorités françaises avaient rapidement réagi. Ironie du calendrier, le comité de pilotage sur la sécurité de l'Euro, prévu de longue date, était en effet organisé à Paris hier peu de temps après les atrocités commises à Bruxelles.

L'occasion pour le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve de rappeler qu'il était hors de question d'annuler le tournoi. " *La position qui est la nôtre est de ne pas céder au terrorisme et que cette manifestation puisse avoir lieu comme la COP 21 a pu avoir lieu. En revanche, il faut avoir la souplesse qui permettrait, le cas échéant, de reconsidérer nos positions sur telle ou telle fan zone.*" Un discours partagé par le secrétaire d'État aux Sport Thierry Braillard. "*L'Euro ne sera pas reporté ou annulé. On le répète depuis plusieurs mois, la menace terroriste a été intégrée à notre réflexion depuis le début*", a-t-il indiqué à L'Équipe.

Fermes face à la menace, les autorités françaises ont d'ailleurs prévu de mettre en place une batterie de moyens importants. Ainsi, la première décision sera d'augmenter le budget alloué par l'État aux villes-hôtes (de 1,4 M€ à 5 M€). Et ce n'est pas tout. Pas moins de 17 M€ seront également engagés pour sécuriser des fan zones où la palpation sera systématique. L'État paiera aussi 2 M€ pour financer de son côté 80% du système de vidéo-surveillance indique La Provence. L'Équipe ajoute que des drones pourraient également permettre de surveiller ces endroits vus du ciel. Enfin, des palissades seraient installées autour des stades afin d'éviter toute intrusion suspecte. Bien décidée à ne pas céder à la psychose en vue de l'Euro 2016, la France met les bouchées doubles.

OM : Diouf exhorte Labrune à partir

Ancien président de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf tire la sonnette d'alarme alors que le club phocéen navigue en eaux troubles. Pour lui, Vincent Labrune doit passer la main.

Ancien président de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf est habitué à effectuer des sorties fracassantes à l'encontre de son successeur, Vincent Labrune. En pleine crise, le club phocéen enchaîne les déceptions et se morfond à une indigne 12e place en Ligue 1. Vendredi, en même temps que l'équipe subissait une nouvelle humiliation au Vélodrome face à Rennes (2-5), enchaînant un 13e match sans succès à domicile en Ligue 1, les supporters s'en prenaient à leurs propres joueurs. Pour Diouf, cette situation ubuesque n'a que trop duré.

"*Si Labrune doit partir ? Oui, c'est mon sentiment. Je l'ai dit, son échec est patent. Il faut qu'il laisse la place, que d'autres amènent de nouvelles idées et essaient de faire autre chose pour redonner à ce club-là son lustre d'antan*", a exhorté le Franco-Sénégalais dans les colonnes de La Provence. "*Quand on échoue, on doit en tirer les conséquences. Il est constaté par tout le monde, sauf peut-être par lui. (...) Quand des problèmes surgissent, un président, et je dirais même tout simplement un homme, doit assumer et accepter sa part de responsabilités.*"

"'*On n'a plus d'argent', nous dit-on. Mais par incompétence, on laisse partir libres les seuls joueurs qui ont quelque valeur marchande. Comprenne qui pourra ! Mais "on n'a plus d'argent" par rapport à qui ? Au Paris SG ? Je suis d'accord. Mais par rapport aux dix-huit autres équipes du championnat, l'OM a un potentiel qu'aucun club ne possède, y compris Lyon ou Monaco. Même un esprit simplet peut penser que l'Olympique de Marseille a un peu plus d'argent que Nice, Caen, Angers et tous ces clubs-là qui sont aujourd'hui devant lui*", déplore l'ancien agent de joueurs.

Selon lui, l'entraîneur Michel n'est qu'une "*victime*", et Labrune demeure bien le premier responsable des échecs encaissés par l'OM.

ELECTIONS CONSULAIRES 2016

ELECTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO.

COMMERCANTS, INDUSTRIELS, PRESTATAIRES DE SERVICES

TRES BIENTÔT VOUS SEREZ APPELES A ELIRE VOS REPRESENTANTS

qui auront la charge de choisir pour vous les orientations, les actions et les services pour le développement de vos activités.

VOTRE DEVOIR EST DE PARTICIPER A CES ELECTIONS
PREPAREZ-VOUS A Y PARTICIPER

Renseignements :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Lomé - Tél : 22 23 29 00 / 22 21 20 65 / 22 21 70 65
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Tsévié - Tél : 23 21 19 30 /
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Atakpamé - Tél : 24 42 17 70 / 22 42 33 00
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Sokodé - Tél : 24 45 18 12
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Kara - Tél : 26 60 00 59 / 22 36 58 87
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Dapaong - Tél : 27 70 89 84 / 22 32 07 33
- Bureaux de Préfecture ou Sous-préfecture de votre lieu de résidence

ELECTIONS CONSULAIRES 2016

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo informe les opérateurs économiques établis au Togo et exerçant dans les secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services que très bientôt, des élections auront lieu pour le renouvellement des organes dirigeants de la Chambre de Commerce.

INFORMATIONS ET PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE
****

1- Secteur d'activité
2- Catégorie
3- Raison sociale
4- Adresse d'exercice de l'activité
5- Nom et prénoms du Directeur/Représentant
6- Date de naissance
7- Nationalité
8- Lieu de résidence
9- Date de prise de fonction dans le secteur
10- Chiffre d'affaires
11 - Copie de la carte unique CFE
12 - N° Immatriculation/CCIT et date
13 - N° du quitus CCIT et date
14 - N° du quitus fiscal et date

LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS
****

1- Une demande écrite précisant le secteur, la catégorie et la région d'installation choisie
2- Un extrait d'acte de naissance
3- Un extrait de Casier Judiciaire de moins de 3 mois
4- Une Attestation d'existence de la Chambre de Commerce
5- Une Attestation de non faillite et de non charge d'une procédure judiciaire délivrée par le Tribunal
6- Deux photos d'identité
7- Une photocopie certifiée conforme des quittances des cotisations obligatoires à la Chambre Consulaire
8- Une déclaration sur honneur
9- Une photocopie certifiée conforme du reçu de paiement de la Caution
10 - Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport

Renseignements :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Lomé - Tél : 22 23 29 00 / 22 21 20 65 / 22 21 70 65
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Tsévié - Tél : 23 21 19 30/23 30 01 02
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Atakpamé - Tél : 24 42 17 70/22 42 33 00
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Sokodé - Tél : 24 45 18 12
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Kara - Tél : 26 60 00 59/23 36 58 87
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à Dapaong - Tél : 27 72 89 84/22 32 07 33
- Bureaux de Préfecture ou Sous-préfecture de votre lieu de résidence

Vérité des prix

Nouvelle baisse des prix des carburants

Le ministre de l'Economie et des finances, celui des Mines et de l'énergie et celui du Commerce communiquent qu'à compter du **24 mars 2016** à 00 heure, les prix des produits pétroliers au Togo sont fixés comme suit, en francs Cfa : **Super sans plomb, 496 ; Pétrole lampant, 446; Gas-oil, 545; Mélange 2 temps, 598**.

Le prix de la bouteille du gaz butane demeure inchangé: 6.500 pour 12,5 kg; 3.120 pour 6 kg.

Pour tenir compte du cours du baril de pétrole et malgré la hausse du cours du dollar, les prix du carburant à la pompe avaient été déjà baissés, le 25 décembre 2015, à 520 francs Cfa pour le super sans plomb (baisse de 12,2%) ; 475 francs Cfa pour le pétrole lampant (baisse de 7,8%) ; 565 francs Cfa pour le gasoil (baisse de 11,4%).

Pour la 4ème fois déjà depuis le début de l'année

Le Trésor public retourne rechercher 35 milliards sur le marché monétaire régional

L'Agence UMOA-Titres (AUT), avec le concours de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), et à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Togo, prévoit d'organiser à la date de valeur du jeudi 31 mars 2016 une cession de bons du Trésor sur une durée de 728 jours portant sur un montant de 35 milliards aux taux multiples. L'échéance est donc attendue le mercredi 28 mars 2018, précise l'avis d'appel d'offres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances, indique un communiqué de Umoa-Titres.

25% du montant mis en adjudication est offert sous forme d'Offres Non Compétitives (ONC) aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) habilités de l'Emetteur, précise Umoa-Titres. La valeur nominale unitaire est fixée à 1 million FCFA. L'opération est composée d'une seule et unique tranche. Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons, souligne l'avis d'appel d'offres émis le 21 mars dernier.

La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public togolais, explique la Direction de la Dette publique du Togo.

Le Trésor du Togo en sera ainsi à sa quatrième émission de l'année, dont une seule d'obligations. Une première émission, début janvier, lui a rapporté un montant de 30,000 milliards sur le montant mis en adjudication. Une émission d'obligations, début février, a enregistré une couverture de souscription de 305,12%, ce qui se traduit par un montant global des soumissions à 91,534 milliards. Umoa-titres en a retenu seulement 33,000 milliards pour le Trésor public togolais. Une seconde émission de bons, valeur 17 mars, lui a rapporte 20,131 milliards. Ce qui fait un total de 83 milliards sur les trois émissions. Si cette 4ème émission venait à être entièrement couverte, le Trésor public en sera à 118,000 milliards de déjà mobilisés sur le marché financier régional, 250 milliards de prévus pour l'année.

Les huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) vont émettre 3 409 milliards de francs Cfa (5,8 milliards de dollars) de dette en 2016 contre 3 304,3 milliards de francs Cfa en 2015, a annoncé l'agence régionale de planification de la dette UMOA-Titres le 9 février 2016. Sur ce montant global, 920 milliards de francs Cfa seront levés durant le premier trimestre, selon la dépêche de l'agence *Ecofin*. A elle seule, la Côte d'Ivoire, locomotive économique de la zone Uemoa, va émettre 1192 milliards de francs Cfa de dette. Viennent ensuite, par ordre d'importance du montant des émissions prévues, le Sénégal (690 milliards de francs Cfa), le Burkina Faso (420 milliards), le Mali (336 milliards), le Bénin (300 milliards), le Togo (250 milliards), le Niger (180 milliards) et la Guinée-Bissau (11 milliards).

Mashoud Yérima Amadou, Directeur général du Trésor public

Dans un contexte de raréfaction des ressources de financements concessionnelles, les Etats font de plus en plus appel aux marchés financiers. A ce titre, le recours total au marché régional et international avoisinerait 4 000 milliards de francs en 2015, indique UMOA-Titres. Avant de préciser que l'évolution des volumes et des maturités observées sur la période de 2013 à 2015 devrait se poursuivre en 2016 avec l'avènement des Spécialistes en Valeurs de Trésor (SVT) attendu au début de l'année 2016. Ces partenaires privilégiés des Trésors Nationaux devraient contribuer significativement à améliorer la mobilisation des ressources sur le marché financier régional par les Etats membres de l'Union.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours

Le total du montant adjugé par les banques togolaises en baisse de près de 50% cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 22 mars 2016, à une injection de liquidités d'un montant de 1 730,000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication, identique par rapport à la semaine précédente. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 48,485 milliards, presque la moitié des 93,200 milliards de la semaine précédente. L'opération arrive à échéance le lundi 28 mars 2016, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 3,2500% et 3,3128%.

Au total, soixante six établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements du Mali et du Burkina Faso s'adjugent respectivement 431,160 milliards et 351,912 milliards. Ils sont suivis par ceux de la Côte d'Ivoire avec 305,420 milliards, du Bénin avec 265,044 milliards, et du Niger avec 162,967 milliards. Le Sénégal fait 149 milliards, et la Guinée-Bissau s'adjuge 18,700 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 1.974,1 milliards en décembre 2015 à 2.140,7 milliards en janvier 2016, soit une hausse de 8,43%. Quant aux montants retenus, il est ressorti à 1.730 milliards au cours du mois janvier 2016, stable par rapport à décembre 2015. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,83% en janvier 2016 contre une réalisation de 2,64% le mois précédent.

Mise en œuvre du programme «Assurance» du FNFI

SUNU Assurance, les Ministères de la santé et du développement à la base, partenaires

Etonam Sossou

Le ministère du développement à la base, a signé le 22 mars 2016, deux conventions de partenariat avec SUNU Assurance d'une part, et d'autre part avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale. Ces deux structures font partie des acteurs clés et stratégiques impliqués dans la mise en œuvre du programme «*Assurance*» du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).

Le programme «*Assurance*» du FNFI, est une solution de protection sociale pour les populations bénéficiaires des produits du FNFI et permet d'assurer la pérennité des activités de ces dernières même en cas de survenance d'événements malheureux. Il comprend trois volets notamment une garantie Accident/Décès accidentel qui permet une protection contre les impayés en cas de survenance d'accidents aux conséquences dramatiques ; une couverture multirisque professionnelle afin d'assurer la pérennité des activités génératrices de revenus et une couverture santé afin de faire face aux soins primaires en cas de maladie.

La phase pilote du programme va démarrer dans les prochains jours et les résultats pourront permettre au ministère du développement à la base l'étendre aux autres secteurs d'activités. Les bénéficiaires seront informés sur les mécanismes et mode opératoire du programme à travers des émissions sur les radios, télés etc.

Les conventions définissent le rôle et les responsabilités de chacune des parties. Ainsi SUNU Assurance, compagnie agréée sélectionnée par procédure d'appel d'offres interviendra en qualité de porteur financier du risque potentiel. Le ministère de la Santé pour sa part, instruira les centres de santé publics pour les prestations des soins aux bénéficiaires du FNFI. Les bénéficiaires des différents produits FNFI pourront bénéficier, dans le cadre du partenariat, des prestations selon un tableau de soins dans les centres de santé publics du Togo. «*C'est une véritable coalition en faveur de la protection sociale des populations à la base*», a précisé Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du développement à la base.

A l'horizon 2018, le FNFI entend toucher un cumul de deux millions de Togolais pauvres, en projetant la barre des 380.000 nouvelles personnes en 2016, 450.000 nouvelles personnes en 2017 et 540.000 nouvelles personnes en 2018.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1313 DE LOTO BENZ DU 16 Mars 2016

Le tirage hebdomadaire de **LOTO BENZ** a été effectué ce mercredi 23 Mars 2016 et porte le **numéro 1314.**

C'est essentiellement à LOME qu'il a été recensé des gagnants de gros lots, lors du tirage précédent de LOTO BENZ. A l'intérieur du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots **de moins de 500.000F CFA** qui ont fait le bonheur de nos parieurs.

La capitale a enregistré **trois lots de 500.000F CFA, cinq lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 2.500.000F CFA et un super gros lot de 3.500.000F CFA** sur les **points de vente 3812, 60323, 90212, 3380, 60100, 60122, 60124, 60800, 6911, 30125 et 60501.**

Achète à 200F CFA, les tickets ZEM qui te font gagner de l'argent et des motos. Gratte ton ticket ZEM et si tu trouves 3 fois le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot mentionné en dessous. «AVEC ZEM, PRENDS DE L'AVANCE»

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1314 de LOTO BENZ du mercredi 23 Mars 2016

Numéro de base

42	52	61	34	87

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARNAQUE DES CLIENTS ET POINTS DE VENTE

Lomé, le 14 mars 2016- Il nous a été donné de constater que, depuis quelques temps, **des rumeurs de plus en plus insistantes** font état des faits d'arnaque de **nos clients et surtout de nos points de ventes** par des personnes se faisant passer pour des agents de TOGO CELLULAIRE.

Face à cette situation très préoccupante, TOGO CELLULAIRE exprime ses profonds regrets aux clients victimes de cette supercherie et reste mobilisée à leur côté pour faire échouer les tentatives de la bande de malfrats qui opère dans l'ombre.

Toutefois, **TOGO CELLULAIRE** tient à rappeler que les points de vente des crédits de communication sont des partenaires d'affaires et sans eux, son activité ne saurait prospérer. Par conséquent, il n'y a aucune raison de ne pas les protéger et encourager la bonne marche de leurs activités. **C'est pour cette raison que la société a eu à diffuser régulièrement** des messages rappelant à ses clients d'être vigilants face à des sms ou appels suspects provenant des personnes mal intentionnées.

Pour éviter donc que de tels actes insipides se reproduisent, **TOGO CELLULAIRE** recommande vivement à tous ses clients et partenaires de ne pas donner suite à des demandes suspectes venant des personnes inconnues par sms ou par appel téléphonique. **Elle encourage également les victimes à saisir officiellement sa Direction Générale et à porter plainte contre X auprès des autorités compétentes pour escroquerie, arnaque et vol de crédit de communication**.

Par ailleurs, il est rappelé que le numéro vert «1010» est mis à la disposition des points de vente pour leur demande d'assistance qu'ils peuvent joindre en cas de besoin.

TOGO CELLULAIRE compte sur la collaboration de tous ses clients et les remercie pour leur compréhension.

TOGO CELLULAIRE vous témoigne une fois encore toute sa reconnaissance pour votre fidélité.

Pour obtenir plus d'informations : togocel@togocel.tg ou appelez le 888.
Vous pouvez aussi accéder à notre page Facebook : www.facebook.com/Togocel
Ou à notre site web : www.togocel.tg
Contact presse : Mlle OURO-SAMA Djawadatou : 92277170.

TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1er Juillet 1998. TOGO CELLULAIRE s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo. Elle s'évertue en 18 ans d'existence à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. Affoh ATCHA-DEDJI.